

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Avenant n°2 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au contrat de partenariat du site Monod

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°2020-053 en date du 11 septembre 2020 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 29 septembre 2020, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés l'avenant n°2 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au contrat de partenariat du site Monod, conformément au document joint et a autorisé le Président à le signer.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23
Nombre de voix favorables : 13
Nombre de voix défavorables : 5
Nombre d'abstentions : 5*

Fait à Lyon, le 29 septembre 2020,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

